

## Avis de Vente au plus offrant A.O N° 28/2018

**Un immeuble R+06 et Six (06) terrains  
 sis au carrefour des Avenues de l'Environnement et des Palmiers,  
 la Zone Touristique Al Kantaoui Hammam-Sousse**

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat se propose de lancer un appel d'offres de cession à l'amiable pour le compte de la Société« Sidi Kantaoui »des biens suivants (**Deux Lots séparés**) :

Lot	Objet	Titres Fonciers	Superficies	Descriptif / caractéristiques Urbanistiques
I	<b>l'Immeuble « DiarKhira » 67 appart. + 02 espaces commerciaux</b>	24020 Sousse, 75771 Sousse et 54255 Sousse	Superficie du terrain : <b>2 551 m<sup>2</sup> environ</b>  Superficie Couverte : <b>8 725 m<sup>2</sup> environ</b> ainsi que deux sous-sol (4 260 m <sup>2</sup> )	<b>R+6 avec deux sous-sols</b> pouvant abriter 68 voitures et 14 celliers <b>02 entrées principales indépendantes</b> et une (01) entrée secondaire <b>05 blocs avec 05 ascenseurs et 05 cages d'escaliers ,ainsi que 02 locaux commerciaux</b> ouvrant directement sur l'avenue principale.  une piscine découverte de 117 m <sup>2</sup> environ
II	<b>Six (06) Terrains « Khira II » Habitat Collectif et Habitat Individuel Isolé</b>	92037 Sousse, 88880 Sousse, 24020 Sousse, 75770 Sousse, 54255 Sousse, 117807 Sousse et 27214 Sousse	<b>Superficies totales nettes objet de la cession : 4 393 m<sup>2</sup> environ</b>	<b>Deux (02) lots</b> d'une superficie totale nette de 2 246 m <sup>2</sup> environ à vocation d'habitat collectif après régularisation (R+5)  <b>Quatre (04) lots</b> d'une superficie totale nette de 2147 m <sup>2</sup> environ à vocation d'habitat Individuel Isolé après régularisation (R+2)

Les plans de situation sont disponibles sur le site [www.gammarth-immobiliere.tn](http://www.gammarth-immobiliere.tn), ou directement au siège social de la société ou à son bureau à Sousse.

Les biens objets de la cession seront cédés libres de tous droits ou hypothèques. Ils relèvent de la propriété de la Société« Sidi Kantaoui » dont la moitié du capital est confisquée pour le compte de l'Etat tunisien.

La présente procédure de vente est régie par les conditions figurant au sein du dossier type et dans l'avis d'Appel d'Offres.

La Résidence objet du lot I est construite en vertu de l'autorisation de bâtir du 07 Juillet 2003 émise par la commune de Hammam-Sousse. Les constructions et les ouvrages sont presque totalement achevés. Les raccordements externes par les concessionnaires publics ainsi que la mise en marche des ascenseurs et de l'éclairage sont inachevés.

Tous les Titres fonciers objet du Lot II sus-indiqués font l'objet du lotissement approuvé n° 7652 et nécessitent des régularisations.

La vente porte sur les biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers techniques et juridiques sous sa propre responsabilité.

Les personnes intéressées par l'acquisition des biens immobiliers objets de la cession sont invitées à s'assurer le cas échéant de leurs vocations et de leurs situations auprès des autorités locales et des services techniques compétents avant de participer à la présente procédure de cession.

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du **11 Juin au 23 Juillet 2018**. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier, aux heures ouvrables, contre le paiement de la somme non remboursable de deux cent dinars (200 DT) en espèces ou par chèque au service financier de la société ou à son agence régionale sise en face du carrefour Sahloul-Sousse.

Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**

**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac  
1053 Tunis - Tunisie**

**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n°28/2018**

**« A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre »**

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenus des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à **cent cinquante mille dinars (150 000 DT) pour tout l'immeuble « Diar Khira »** **Objet de Lot I et Soixante-dix mille dinars (70 000 DT) pour « Khira II » objet du lot II.**

La date limite de remise des offres est fixée au **Mardi 24 Juillet 2018 à 10H00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture** des plis sera tenue le même jour à **10H30** au siège de la société en présence d'un huissier notaire, des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent quatre-vingt (180) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Pour plus d'informations veuillez contacter le service commercial de la société ou son agence régionale (+216.71.960.100, +216.73.369.037 ou +216.98.910.000). **G.I**